



Cahier des charges de 1953 hors la loi

Par **corazza**, le **30/11/2011** à **16:11**

Bonjour,

Je suis italienne et j'ai un appartement en France.

La dernière séance de l'Assemblée de la Copropriété (le 26/11 j'ai reçu copie du procès verbal) a rejeté encore une fois le point à l'Ordre du Jour (demandé par moi) de changer le Règlement et cahier des charges de 1953 hors la loi (six garages privés pas comptabilisée dans les millièmes, une parcelle de terrain privé pas comptabilisé et caetera) C'est possible demander l'annulation de cette séance d'une Copropriété hors la lois prés le Tribunal de Grande instance et sans beaucoup de dépenses ? Les propriétaires des six garages ne veulent pas changer le Cahier des Charges .

Je vous remercie beaucoup